



## Frais études enfants USA

Par **Moimysself**, le **20/02/2015** à **23:13**

Bonjour,

Il y a 18 ans, alors marié en France, j'ai eu un enfant non désiré hors mariage avec une femme américaine. J'ai tout de même reconnu cet enfant. La maman et l'enfant âgé de 3 mois sont reparties vivre aux États-Unis. Nous avons eu des contacts distants par intermittence pendant 13 ans. Elle ne m'a jamais demandé de pension alimentaire, juste quelques aides financières ponctuelles que j'ai acceptées.

Je n'ai jamais été invité à participer aux décisions concernant l'éducation de cet enfant. Aujourd'hui, cet enfant est entré dans une grande université américaine, et la mère me menace d'une action en justice si je ne participe pas aux frais exorbitants de scolarité.

J'ai par ailleurs en France une famille de 3 enfants qui poursuivent leurs études dans des établissements publics.

Je n'ai pas les moyens de payer une université américaine. En cas d'action en justice, quels sont les critères qui seraient utilisés pour fixer une obligation financière de ma part?

Peut-on également me réclamer des arriérés de pension alimentaires par exemple, même s'il n'y a jamais eu de démarche légales en ce sens?

Par avance merci de vos conseils,

Par **domat**, le **21/02/2015** à **00:01**

bjr,

si votre enfant a la nationalité américaine et vit aux USA, je pense que c'est la loi américaine (ou d'un État américain) qui s'applique.

Donc il vous faut consulter un juriste connaissant le droit de la famille américain.

cdt